



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

**Procès-verbal
Comité syndical
Mardi 23 février 2021
19240 ALLASSAC**

L'an deux mille vingt et un, le 23 février à 20 h 30, le Comité du Syndicat mixte a la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 12 février 2021 par M. Daniel FREYGEFOND, président.

Nombre de membres			
En exercice	73	Pour	53
Présents	63	Dont pouvoirs	0
Votants	53	Abstention	0
		Contre	0

Invités présents :

- M. Jean-Louis LASCAUX, maire d'Allassac
- M. Jean-Georges MERMET, comptable public, trésorier de Allassac
- M. Alain LAPORTE : conseiller municipal de la commune de Saint-Solve

Administration SIAV :

M. Mathias ROUX : technicien GEMAPI

Mme Chantal VALADE : secrétariat général

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
1	Allassac	Christophe	BOULOUX BIGARE-PERIGNON	
2		Valérie		
3	Ayen	Lionel	DELORD	
4	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
5	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL VILATTE	
6		Jean-Daniel		
7	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
8	Chasteaux	Raymond	LAFONT	
9	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
10	Cublac	Daniel	PAJOT	
11	Dampniat	Françoise	POMPIER	
12	Donzenac	Annette	CONJAT	
13	Estivals	Christophe	JARROSSON	
14	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
15	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
16	Lissac sur Couze	Didier	DASCHIER	
17	Louignac	Marie-José	POZZA	
18	Malemort	Alain	RIGOUX	
19	Mansac	Didier	LABROUSSE	
20	Objat	Philippe	SANTIN	
21	Perpezac le Blanc	Bernard	GAY	
22	Saint-Aulaire	Christophe	POUCH	
23	Saint-Bonnet-L'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
24	Saint-Cernin-de-Larche	René	DEGRANDCOURT	
25	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
26	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
27	Saint Robert	Christophe	MESMIN	
28	Saint Solve	Daniel	FREYGEFOND	

29	Segonzac	Jean-Louis	BEAUVIEUX	
30	Turenne	Rémy	DANIEL	
31	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
32	Varetz	Sabine	TERNAT	
33		Mylène	JAYLES	
34	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
35	Vignols	Steven	BESSON	
36		Benoît	DAUBECH	
37	Voutezac	Jean-Claude	REYNAUD	
38	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :				
1	Espartignac	Alain	TRASSOUDAINÉ	
2	Eyburie	Jean-Marie	SERRE	
3	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
4	Masseret	Bernard	ROUX	
5	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	
6	Perpezac le Noir	Hélène	HERCOUET	
7	Saint-Ybard	Romain	SARDENNE	
8	Uzerche	Jean-François	BUISSON	
9	Vigeois	André	BESSE	

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR :				
1		Quentin	DAURAT	
2	Saint-Martin-Sepert	Sabine	BOSELUT	
3	Saint-Pardoux-Corbier	Hélène	LARRIERU	
4	Saint-Sornin-Lavolps	Alfred	GYL	
5	Troche	Guy	LACHAUD	
6		Jacques	FEYDEL	

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
TULLE AGGLO :				
1	Chamboulive	Pierre	COULOUMY	

N°	COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNES INDIVIDUELLES :				
1	Chamboulive	Serge	MECHAUSSIE	
2	Meilhards	Éric	VAN-TILBEURGH	
3	Orgnac-sur-Vézère	Miléna	LOUBRIAT	
4	Pierrefitte	Damien	LEFORT	

Absents excusés : 20

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
1	Chabrignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
2	Estivaux	Noël	FAYAC	
3	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
4	Larche	Frédéric	BUISSON	
5	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
6	Noailles	Hervé	BRUCY	
8	Nespouls	Monique	SERRE-IGOULZAN	
9	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
10	Sadroc	Gérard	RISACHER	
11	Saint Bonnet la Rivière	Jean-Marie	GALAUD	
12	Saint Cyprien	Sandra	SEIZELARD	

13	Saint Pardoux l'Ortigier	Christian	MARCOU	
14	Saint Viance	Joël	VANNIEUWENHOVE	
15	Sainte-Féréole	Rric	BOUYOUX	

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :				
1	Condat sur Ganaveix	Christian	LAMBERT	
2	Meilhards	Yves	MAZERBOURGH	
3	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	
N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR :				
1	Conceze	Anne-Laure	BOUCHOU	

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
TULLE AGGLO :				
1	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	

N°	COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNES INDIVIDUELLES :				
1	Jugeals-Nazareth	Lorraine	BROMET	

PREMIERE PARTIE : comité syndical 20 h 30

Monsieur Daniel FREYGEFOND, Président remercie chaleureusement monsieur Jean-Louis LASCAUX, maire d'Allasac pour son accueil, M. Jean-Georges MERMET, comptable public d'Allasac et tous les membres présents.

M. le Maire d'Allasac, appelé par d'autres obligations souhaite à tous une bonne réunion.

Le président ouvre la séance de la 1^{ère} partie de cette réunion et appelle à la désignation d'un secrétaire de séance.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Valérie BIGARE-PERIGNON - déléguée CABB/ALLASSAC - est désignée secrétaire de séance

II. ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 8 décembre 2020 – délibération n°2021 01 -

Le président soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 8 décembre 2020.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité

2. Contrat de mission à la protection des données et Désignation Délégué à la protection des données – délibération n° 2021 02

Il s'agit de renouveler le contrat de mission de délégué à la protection des données et de désigner un DPO délégué à la protection des données.

Le SIAV a contacté deux prestataires et présente les propositions de la STE GAIA et SEECOM CONSULTING.

Il est demandé aux membres présents de délibérer : la société GAIA est retenue :

- 450€ HT (mise en place de la conformité RGPD 2021)
- 250€ HT à partir de 2022

Le président demande l'autorisation de signer tous documents liés à cette contractualisation.

Les membres du comité délibèrent favorablement et à l'unanimité

4. Tableau des emplois : création de poste de rédacteur principal 1ère classe – délibération n°2021 03 -

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité syndical

Le Président propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

La création de 1 emploi de rédacteur principal 1ère classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1er mars 2021 :

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : rédacteur

Grade : rédacteur principal 1ère classe

Nouvel effectif : 3

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, administration générale chapitre 12, article 64111

Les membres du comité délibèrent favorablement et à l'unanimité

5. Répartition de l'actif comptable CABB vers le SIAV suite à dissolution de la communauté de communes

Juillac-Loyre-Auvézère

Un procès-verbal a été dressé et accepté le 2 août 2018 validé par délibération n°2018-24 du 13 décembre 2018.

Cette intégration de biens à l'actif engendre des amortissements d'immobilisations et de subventions.

Les travaux de berges exécutés de 2005 à 2013, n'ont plus de signification réelle en matière d'immobilisations.

Le président demande l'autorisation de décider de la suite à donner en fonction de la méthode d'amortissements qui a été appliquée. Après avoir présenté les différentes procédures à adopter, le président demande à l'assemblée l'autorisation de procéder à la sortie de ces biens. Cette décision fera l'objet d'un certificat administratif.

Les membres du comité acceptent favorablement et à l'unanimité.

6. Téléphonie :

Afin d'optimiser le télétravail, un accès réseau à distance est nécessaire, des propositions tarifaires sont présentées à l'assemblée. Le président demande l'autorisation de contracter avec le prestataire dont l'offre sera la mieux adaptée.

Les membres du comité délibèrent favorablement et à l'unanimité.

7. Les Commissions :

Suite aux dernières adhésions de communes à titre individuelle, le président rappelle la composition des commissions des différentes cartes et propose à l'assemblée d'intégrer de nouveaux membres.

Le président demande aux membres présents, s'ils souhaitent intégrer une commission.

Il est toujours possible d'ajouter des membres aux différentes commissions.

III.GEMAPI

- Structures coordinatrices

Une présentation du SIAV relatant la création, les compétences, l'organigramme, le programme des travaux 2021, l'évolution financière, la gouvernance, le rappel des directives, les différents partenaires, la gestion coordonnée, les constats des perturbations, et les actions à mener par le SIAV pour y remédier.

Cette présentation (document ci-joint) a été faite par Mathias ROUX, technicien rivières.

Une réunion est prévue le 12 mars avec les présidents et techniciens des EPCI pour se concerter sur la forme juridique de l'entente entre les collectivités et sur l'élaboration d'un plan de gestion.

- L'accueil d'une stagiaire étudiante, Coraline BREIL pour mener une étude globale sur la gestion quantitative de l'eau avec notamment :

- ✓ La réalisation d'un état des lieux des points de captage et des zones de protection immédiates situés dans le domaine public qui ne sont plus utilisés avec une demande de préconisations de gestion.

Dans le cadre de cette étude, Coraline Breil, a envoyé aux élu(e)s, et aux communes, un questionnaire « points de captage et périmètres de protection ». Le président appelle l'attention des membres présents afin de répondre au questionnaire et de le retourner au SIAV.

8. Mise en œuvre de la GEMAPI :

Délibération n°2021_01 : Autorisation de signature de conventions « entente pour l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Corrèze et sur le Bassin Versant Corrèze

Présentation des projets de conventions dans le cadre de l'entente entre collectivités (ci-jointes)

Deux projets de conventions portant création d'une entente pour l'organisation de la compétence GEMAPI sont présentées. L'une concernant le bassin versant de la Vézère en Corrèze, l'autre le bassin versant de la Corrèze.

Le président demande l'autorisation de signer les documents liés à cette entente.

Les membres du comité délibèrent favorablement et à l'unanimité

IV. Prochain comité syndical

Le prochain comité syndical aura lieu le jeudi 18 mars 2021 à 20 h 30 à ALLASSAC (siège social).

Fin de la réunion 21 h.

DEUXIEME PARTIE

Monsieur Daniel FREYGEFOND, Président ouvre la deuxième partie de la réunion consacrée au DOB Débat d'Orientation Budgétaire.

I. DOB Débat d'Orientation Budgétaire 2021.délibération n°2021_28 – document DOB joint -

Selon les dispositions de l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire a lieu en réunion du comité syndical, dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le président et le trésorier présentent et commentent les orientations du **budget primitif 2021** du budget principal et des budgets annexes.

Le document ci-joint résume les grands axes de ces budgets primitifs ; il a été remis à chaque membre présent de l'assemblée délibérante.

L'utilité de ce débat d'orientation budgétaire réside dans la détermination des grands équilibres budgétaires et des choix majeurs, notamment en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution des participations communales. Il a pour but de définir les enveloppes et les limites dans lesquelles le budget lui-même sera proposé.

Le débat d'orientation budgétaire donne lieu à une délibération mais qui ne comporte aucun dispositif décisionnel lui conférant les caractéristiques d'un acte administratif.

Ayant seulement pour objet de fournir des indications générales pour la préparation définitive du projet de budget, aucune décision ne s'impose au président ni à l'assemblée délibérante.

L'élaboration **des budgets primitifs 2021** s'inscrit bien entendu dans le cadre des nomenclatures applicables, à savoir la M 14.

Les membres présents prennent acte du débat.

Questions diverses :

Madame Annette Conjat, déléguée CABB (Donzenac) s'interroge sur le fait que le département n'attribue pas de subventions dans le cadre de la GEMAPI, Mathias ROUX, technicien rivières, précise que par le passé, l'entretien des rivières étaient financés dans le cadre du guichet unique garantissant un taux de 80% mais depuis la création de la compétence GEMAPI portée par les EPCI FP, le département finance essentiellement les travaux d'investissement à hauteur de 10% et à condition que les EPCIFP instaurent la taxe GEMAPI.

Fin de la réunion 22 h 08

La secrétaire de séance :

Valérie Bigare-Pérignon

Le président :

Daniel Freygefond